

TARIFS ANNUELS (Apprentis) 2025-2026

Tarifs applicables pour les apprentis avec demi-pension, basés sur 11 prélèvements automatiques de septembre 2025 à juillet 2026

Le régime **demi-pensionnaire** est un engagement pour l'année scolaire. Le repas est à 6.75 €. Les repas occasionnels sont à 7.45€

Période / Échéance	Catégorie	Montant
10 Septembre 2025	1er versement (Avance)	85 €
Du 10/10 au 10/07	Scolarité	0 €
Du 10/10 au 10/07	Restauration (Mensualité)	~ 40 € / mois

Détail de la Restauration & Aides

- **Coût du repas** : 6,75 €
- **Aide Apprentis** : Une prise en charge de 3 € est octroyée pour chaque repas consommé (soit un coût de revient de 3,75 € par repas). Cette aide est versée 2 fois par an.
- **Repas occasionnel** : 7,45 € (hors forfait)